



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2023/25 bis

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

DOMAINE : 3
« Domaine et patrimoine »

SOUS-DOMAINE : 3.1
« Acquisitions »

OBJET :
Acquisition d'un bien par voie de
préemption
Parcelles D 72 et 606

**Le nombre de
conseillers
Municipaux en service
est de : 11**

**CONVOCATION C.M.
EN DATE DU :**
09/10/2023

**AFFICHAGE EN DATE
DU :** 13/10/2023

**PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :** 13/10/2023

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
PREFECTURE LE :**

**PAR PUBLICATION
LE :**

**PAR DELEGATION
LE :**
(signature)
Prénom NOM

Séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2023 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

Présents : Christophe BRUNEL, Frédéric DAUVIN, Pierre DELPERIE, Jacques CUNG, Axelle FOUGA, Myriam MECHRAOUI, Régine SEJALON, Stéphane SAOUMA
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent / excusé : Sabrina MAHIEU, Armelle DE RIVOYRE

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021/07 en date du 14 avril 2021 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune d'Issel,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 03-23-11175 reçue le 15 septembre 2023, adressée par maître Jean-Pierre ESCOBAR, notaire à CASTELNAUDARY (Aude), en vue de la cession moyennant le prix de 185 000 € (cent quatre-vingt-cinq mille euros), d'une propriété sise à Issel, quartier Penavayre, cadastrée section D n°72 et 606, d'une superficie totale de 8 769 m², appartenant aux Consorts RAYNAUD - PAUZIE,

Vu l'estimation du Service des Domaines en date du 11 octobre 2023,

Considérant que la commune souhaite concevoir un aménagement urbain et constituer une réserve foncière en vue de permettre la réalisation de son projet d'habitat inclusif,

Décide :

Article 1^{er} : Il est décidé d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Issel, quartier Penavayre, cadastrée section D n°72 et 606, d'une superficie totale de 8 769 m², appartenant aux Consorts RAYNAUD - PAUZIE,

Article 2 : la vente se fera au prix de **19,50 €/m²**, soit **171 000 €**.

Article 3 : un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 4 : le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 : le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

RF PREFECTURE DE CARCASSONNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/10/2023 011-211101753-20231012-DE_2023_025_BIS-DE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE POUR :
VOTE CONTRE :
S'ABSTIENNENT:

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux
Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 12 octobre 2023

Le secrétaire de séance
Christophe BRUNEL



Le Maire d'ISSEL,
Henri POISSON



RF PREFECTURE DE CARCASSONNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/10/2023 011-211101753-20231012-DE_2023_025_BIS-DE